

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 décembre 2024

DCM : N° 2024-12-09

OBJET : CIMETIERE FOUCHERANS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

**L'an deux mil vingt-quatre
Le cinq décembre**

Envoyé en préfecture le 13/01/2025
Reçu en préfecture le 13/01/2025
Publié le
ID : 025-200082758-20241205-2024_12_09-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 06/11/2024
Convocation du Conseil du
26/10/2024

Membres en exercice : 18
Membres présents : 16
Ayant pris part au
vote : 17
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Anne HENRY, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY ; Mme Christina MARCHAND, excusée, pouvoir à Mme Laurence JACQUIER

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Corinne BERTRAND a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

M. Patrice PRETOT, Adjoint, expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du cimetière de Foucherans.

Il rappelle qu'une demande d'AMO a été demandée à l'entreprise PG Conseil en BTP pour procéder à une consultation d'entreprise et à l'analyse des offres.

Six entreprises ont été sollicitées pour la réhabilitation du cimetière de Foucherans, à savoir les entreprises : DEMOLY, CUINET, VERDALIS, JEANNEY, FCE et DUCHENE.

Seules quatre (4) entreprises ont répondues dont une (1) avec une variante soit deux offres.

En réunion de Commission d'Appel d'Offres, l'Assistant à Maître d'Ouvrage a proposé de réaliser une réunion technique et financière avec les entreprises VERDALIS et JEANNEY afin de faire connaissance avec ces entreprises et qu'elles présentent leur technique et leur proposition.

Suite à cette réunion, l'analyse des offres faite par l'entreprise PG Conseil en BTP donne les résultats suivants :

- VERDALIS : 67 774.08 € HT
- JEANNEY : 70 857.50 € HT
- FCE : 79 307.50 € HT
- FCE variante : 77 807.50 € HT
- CUINET : 93 885.25 € HT

M. Patrice PRETOT propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

- DETR (30 %) :	20 647.50 €
- Fonds libres :	60 681.40 €

Montant TTC	81 328.90 €

Après l'exposé de M. PRETOT Patrice, M. David BOILLIN, Conseiller délégué, ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise VERDALIS pour la réhabilitation du cimetière ;
- d'accepter le plan de financement proposé ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY



(Handwritten signature in blue ink)